
NE RAMENEZ PAS LA FIÈVRE APHTEUSE DANS VOS BAGAGES

Information aux voyageurs en provenance et à destination de Mayotte et des Comores

La fièvre aphteuse est une maladie des animaux très contagieuse qui provoque des conséquences sanitaires et économiques très importantes dans les élevages. Elle s'est récemment propagée aux Comores.

Une vigilance accrue est demandée aux personnes en provenance ou à destination de Mayotte ou des Comores.

À l'entrée dans l'Union européenne, **il est interdit de rapporter** des animaux (bœuf, mouton, porc et sanglier, chèvre) et les produits suivants provenant de ces animaux originaires des Comores :



**viandes
et produits
à base de viande**
(y compris
les sandwiches
et restes de repas)



**lait
et produits
à base
de lait**



**peaux
et trophées
de chasse
non traités**

Si vous avez visité un élevage (ou un lieu de détention de ces animaux) ou si vous avez participé à une chasse dans ces pays, **pensez à nettoyer vos vêtements et à désinfecter vos chaussures** avec une solution désinfectante.

**Tout produit interdit sera saisi et systématiquement détruit.
Les contrevenants s'exposent à des poursuites pénales.
La fièvre aphteuse est sans danger pour l'homme.**